

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 26 septembre 2011

CP 11/09-30

L'an deux mil onze, le 26 septembre à 17 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Cambon, Massip, Moignard, Albert, Descazeaux, Roger, Roset, Hébral, Marty, Lavabre, Capayrou ;

Excusés ayant donné procuration de vote : MM. Baylet, Gonzalez et Quéréilhac.

POLITIQUE DEPARTEMENTALE AGRICOLE

**AIDE DU DEPARTEMENT AUX COOPERATIVES D'ACHAT ET
D'UTILISATION DE MATERIEL AGRICOLE**

Les modalités d'attribution des aides aux coopératives d'utilisation de matériels agricoles (C.U.M.A.) ont été révisées par l'Assemblée Départementale lors du Budget Primitif 2002 et reconduites lors du Budget Primitif 2011.

Taux d'intervention :

- * 5 % du montant des investissements l'année de création de la CUMA,
- * 7 % pour les années suivantes.

Plafond annuel d'investissements H.T. :

15 300 € pour les CUMA de 4 à 9 adhérents,
30 600 € pour les CUMA de 10 à 19 adhérents,
95 300 € pour les CUMA de 20 adhérents et plus.

Plafond annuel de subvention :

1 070 € pour les CUMA de 4 à 9 adhérents,
2 140 € pour les CUMA de 10 à 19 adhérents,
6 670 € pour les CUMA de 20 adhérents et plus.

Calcul de la subvention :

Le montant de la subvention départementale est calculé sur le prix d'acquisition du matériel agricole hors taxe, diminué éventuellement du montant de la reprise.

Je vous rappelle que le matériel subventionnable comprend, entre autres, le matériel de traction, de travail du sol et de récolte (automoteurs inclus) à l'exclusion des matériels fixes, de stockage, de transformation, de séchage et d'irrigation.

En application de ces dispositions, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur l'attribution des subventions sollicitées (liste en Annexe I).

En ce qui concerne la construction de hangars agricoles, les modalités d'attribution des aides aux C.U.M.A. ont été arrêtées par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 14 janvier 1992 et reconduites lors du Budget Primitif 2011.

Les conditions d'attribution sont :

- un hangar par C.U.M.A.,
- 20 % du montant H.T., la dépense subventionnable étant plafonnée à 30 600 € H.T. (soit une subvention plafonnée à 6 120 €). Sont exclus de ce montant :
 - * l'acquisition du terrain,
 - * les frais de notaire,
 - * les travaux réalisés par les adhérents,
 - * le matériel fixe d'atelier (le matériel mobile d'atelier restant soumis aux modalités habituelles des aides C.U.M.A.).

En application de ces dispositions, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur l'attribution des subventions sollicitées (liste en Annexe II).

Je vous précise que ces sommes seront éventuellement prélevées sur l'article 204210, sous-fonction 928.

* Autorisation de programme 2011.....	146 550 €
* Engagement à ce jour	69 865 €
* Engagement à la présente Commission	76 567 €
* Disponible sur l'exercice 2011.....	118 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions telles qu'annexées, d'un montant global de 76 567 € ainsi réparti :

. Subvention aux investissements des CUMA	57 473 €
. Subvention aux hangars en CUMA	19 094 €

- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204210, sous-fonction 928 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

SUBVENTION AUX INVESTISSEMENTS DES CUMA

Commission Permanente du 26 septembre 2011 :

N° Ordre	DENOMINATION	ADRESSE	NOMBRE D'ADHE- RENTS	INVESTIS. H.T. (après Déduction des Reprises)	TAUX %	MONTANT DE LA SUB- VENTION
1	CUMA du CENTRE et du RIEUTORD	Puycornet	103	78 723 €	7	5 510 €
2	CUMA d'Accueil de LABARTHE	Labarthe	84	78 000 €	7	5 460 €
3	CUMA d'Accueil d'ESPARSAC	Lavit de Lomagne	96	36 200 €	7	2 534 €
4	CUMA du LEZ	Laguépie	20	7 400 €	7	518 €
5	CUMA d'Accueil de SAINT ANTONIN NOBLE VAL	St Antonin Noble Val	125	4 300 €	7	301 €
6	CUMA d'Accueil du BAS QUERCY	Saint Paul d'Espis	100	2 550 €	7	178 €
7	CUMA d'Accueil de la VALLEE du TESCOU	Saint Paul d'Espis	52	2 790 €	7	195 €
8	CUMA de MONTRICOUX	Montricoux	31	950 €	7	66 €
9	CUMA des PLATEAUX	Saint Amans du Pech	30	17 400 €	7	1 218 €
10	CUMA de HUGUENOT	Caussade	28	3 807 €	7	266 €
11	CUMA d'Accueil de CAZALS	Cazals	12	14 000 €	7	980 €
12	CUMA les JUMELLES	Verdun Sur Garonne	13	30 600 €	7	2 142 €
13	CUMA d'Accueil de LUNEL	Lafrançaise	49	14 300 €	7	1 001 €
14	CUMA d'Accueil de ROQUECOR	Roquecor	61	16 100 €	7	1 127 €
15	CUMA VALLEE DU TARN	Reynies	82	14 500 €	7	1 015 €
16	CUMA d'Accueil de VERSAILLES	Cazes Mondenard	54	20 200 €	7	1 414 €
17	CUMA d'Accueil de VAL GARONNE	Castelmayran	82	15 500 €	7	1 085 €
18	CUMA d'Accueil de MONCLAR	Genebrières	104	16 575 €	7	1 160 €
19	CUMA la QUERCYNOISE	Sainte Juliette	18	14 681 €	7	1 027 €
20	CUMA de la SEOUNE	Montagudet	82	31 740 €	7	2 221 €
21	CUMA d'Accueil de MONTFERMIER	Montfermier	41	76 978 €	7	5 388 €

N° Ordre	DENOMINATION	ADRESSE	NOMBRE D'ADHE- RENTS	INVESTIS. H.T. (après Déduction des Reprises)	TAUX %	MONTANT DE LA SUB- VENTION
22	CUMA SERIGNACAISE	Garganvillar	52	7 000 €	7	490 €
23	CUMA des QUATRE ROUTES	Molières	52	86 000 €	7	6 020 €
24	CUMA d'Accueil de MARTEL	Caussade	62	10 500 €	7	735 €
25	CUMA d'Accueil de la SERE	Coutures	51	5 595 €	7	391 €
26	CUMA des PRAIRIES	Saint Nauphary	24	6 500 €	7	455 €
27	CUMA d'Accueil de CAYLUS	Saint Projet	41	4 500 €	7	315 €
28	CUMA d'Accueil de SAINT VINCENT	Saint Vincent d'Autejac	55	42 220 €	7	2 955 €
29	CUMA SERVICOOP	Castelsarrasin	602	69 822 €	7	4 887 €
30	CUMA de SAVENES	Savenes	11	2 500 €	7	175 €
31	CUMA de CAZES MONDENARD	Cazes Mondenard	76	53 210 €	7	3 724 €
32	CUMA de POUNTARRAS	Savenes	75	36 000 €	7	2 520 €
TOTAL				821 141 €		57 473 €

Le Président,

SUBVENTION AUX HANGARS EN CUMA

Commission Permanente du 26 septembre 2011 :

N° Ordre	DENOMINATION	ADRESSE	NOMBRE D'ADHE- RENTS	INVESTIS. H.T.	TAUX %	MONTANT DE LA SUB- VENTION
1	CUMA de FAUROUX	Miramont de Quercy	720	22 768 €	20	4 553 €
2	CUMA d'Accueil de SAINT ANTONIN NOBLE VAL	Saint Antonin Noble Val	80	20 837 €	20	4 167 €
3	CUMA de THERMAIL	Beaumont de Lomagne	48	Plafonné à 30 600 €	20	6 120 €
4	CUMA de MONTJOI	Montjoi	350	21 272 €	20	4 254 €
TOTAL				95 477 €		19 094 €

Le Président,